

d'empressement à faire connaître les problèmes franchement au public et à lui fournir les renseignements dont nous disposons.

M. Baldwin: Que l'honorable député n'oublie pas de placer le mot «fructueusement».

M. Faulkner: On m'a donné à entendre que les gouvernements antérieurs—je ne critique pas le gouvernement actuel car comme celui que dirigeait le premier ministre Pearson, il a fait beaucoup pour améliorer cet état de choses—ne sont pas allés assez loin dans ce domaine. Or, nous avons certes réalisé des améliorations destinées à faire participer le public au processus démocratique et, selon moi, c'est là une réalisation d'importance. Et pourtant, à certains égards, le processus démocratique dont nous parlons et qu'on nous exhorte à honorer dans nos écoles et nos universités, dans une certaine manière a été trompeur. Nous vivons sous un régime de représentation qui comporte certaines caractéristiques démocratiques mais en réalité celles qui sont essentielles, c'est-à-dire, qui entraînent la participation directe du grand public, n'y figurent pas.

Je veux parler du public qui œuvre, de façon utile, pour compléter les travaux des députés. Donc, le droit à l'information est fondamental, mais le bill ne va pas assez loin. Qu'on le veuille ou non, et je le veux bien, nous nous acheminons vers un état de choses où le droit d'accès au processus décisif est un droit que le public en général s'attendra à détenir. Nous voulons mettre au point les rouages, si l'on veut, nécessaires pour réaliser cet objectif.

● (4.50 p.m.)

A son crédit, le présent gouvernement, par l'entremise d'une gamme de programmes administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Secrétariat d'État et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a agi dans ce domaine en essayant de financer la formation de groupements de citoyens. Ces groupes ont défié les représentants du peuple aux niveaux provincial, municipal et fédéral. Ces confrontations ont été parfois rudes; elles ont mis en question les priorités, la compétence et la sincérité des personnes élues par le public. Toutefois, ce genre de protestation est une forme de thérapie qui, à mon avis, est extrêmement saine pour notre pays.

A mon point de vue, le gouvernement deviendra de plus en plus engagé dans le financement de groupes de ce genre—que ce soit des groupes de locataires, ou des groupes de bien-être, cela n'a pas d'importance; je songe à des groupes de citoyens formés pour préconiser leurs intérêts particuliers. Les institutions que nous avons présentement sont complètement inadéquates pour accommoder ce genre de mouvement. Le sénateur Croll a signalé récemment ces nouveaux faits dans ses observations et nous devons maintenant nous demander: Quelle devrait être la relation entre le système représentatif auquel nous sommes habitués et ces groupes extra-parlementaires? Si nous faisons toujours figure de protagonistes, de ceux à

qui la population doit constamment s'adresser ou d'adversaires, le système représentatif en souffrira. Mais si nous pouvons trouver le moyen d'obliger les groupes de citoyens—non pas pour les tromper mais pour leur rendre service—nous en tirerons certains avantages.

Le droit de participation se trouve dans une véritable démocratie, mais en plus de cela la participation des citoyens est salutaire; elle freine les décisions technocratiques prises par les représentants élus de concert avec des fonctionnaires diplômés d'universités qui ne peuvent pas vraiment comprendre les problèmes des Canadiens ou y réagir. En outre, le système de participation donne en lui-même un sentiment de valorisation que les citoyens n'éprouveraient pas autrement, car ils se sentent détachés du régime démocratique; dans de rares occasions seulement y participent-ils quelque peu. Nous devrions envisager le principe de la participation de façon à ce que tous les citoyens, si humbles qu'ils soient, prennent réellement part au processus de décision. Le régime deviendrait de ce fait plus réellement démocratique et cela permettrait de faire naître dans l'ensemble du pays un sentiment de collectivité qui fait défaut actuellement.

M. Bell: Puis-je poser une question au secrétaire parlementaire, lui qui s'intéresse à la question et qui vient d'assister à un déjeuner où un porte-parole du ministère a essayé d'expliquer en quoi consistait Information Canada? Pourrait-il nous dire s'il croit honnêtement que dans le cadre de la publicité faite aux publications officielles, par exemple dans les journaux, le gouvernement signalera autant les réactions défavorables que les autres?

M. Faulkner: Je m'étonne que le député ait aucun doute à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Il n'en a pas.

M. Faulkner: Personnellement, je n'en doute aucunement.

M. Bell: On verra cela d'ici un an.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, puisqu'il ne nous reste que quelques minutes, je vais m'empressement de faire un ou deux commentaires après quoi je reprendrai mon siège au cas où les députés souhaiteraient que ce bill soit mis aux voix. Le député de Surrey (M. Mather) fait preuve de persévérance; il ne cesse de revenir à la charge avec le même bill. Je me proposais de commenter la première partie de la mesure, mais mon honorable ami de Sarnia-Lambton (M. Cullen) l'a déjà fait si bien que je vais m'en abstenir.

Le député de Surrey nous a dit qu'il avait eu singulièrement peu de succès les deux autres fois où il a présenté cette mesure. Il le fait de nouveau aujourd'hui, un vendredi 13, date qui ne peut sûrement pas être de très bon augure. Il est courageux et il faudrait le féliciter de